

*Rassembler nos forces : le plan d'action du Canada
pour les questions autochtones*

Rapport d'étape première année



Il y a un an, le 7 janvier 1998, nous avons pris l'engagement de travailler en partenariat avec les Autochtones, les provinces et les territoires, le secteur privé et d'autres intervenants pour améliorer les conditions de vie des Autochtones et des résidents du Nord au Canada. Pour nous acquitter de cet engagement, nous avons procédé au lancement de *Rassembler nos forces : le plan d'action du Canada pour les questions autochtones*.



Rassembler nos forces reconnaît qu'un nouveau partenariat avec les Autochtones constitue une condition préalable aux réformes nécessaires. Il reconnaît également que ce partenariat ne peut survenir qu'à la suite d'une réconciliation significative au sujet des griefs historiques. Au cours de la dernière année, nous avons travaillé au renouvellement de notre partenariat par l'entremise d'initiatives importantes comme la *Déclaration de réconciliation* et la *Fondation pour la guérison des Autochtones*. Avec ces initiatives, nous avons commencé à créer le climat de confiance et de responsabilité réciproque requis pour que nous puissions conjointement accomplir des progrès dans le cadre des défis à venir.



Rassembler nos forces constitue un plan intégré, à l'échelle du gouvernement, qui vise à relever les défis importants auxquels font face les Autochtones — le besoin de procéder à une réforme structurelle des programmes du gouvernement fédéral touchant les Autochtones en vue de favoriser l'autosuffisance et le développement économique, et la nécessité de valoriser et de renforcer la capacité des gouvernements et des organisations autochtones d'administrer des systèmes gouvernementaux responsables et réceptifs. Le plan d'action comporte un certain nombre d'initiatives, qui sont regroupées sous quatre thèmes intimement liés : renouveler les partenariats; renforcer l'exercice des pouvoirs par les Autochtones; établir une nouvelle relation financière; ainsi que renforcer les collectivités et les économies, et appuyer les gens.

Les initiatives de *Rassembler nos forces* se conjuguent et sont interdépendantes. Par exemple, une infrastructure communautaire appropriée, une main-d'œuvre compétente, de solides structures d'exercice des pouvoirs et un climat commercial stable sont au nombre des conditions préalables pour appuyer et promouvoir le développement économique. *Rassembler nos forces* comprend des initiatives dans chacun de ces domaines, reconnaissant ainsi la nécessité d'adopter une approche intégrée.

Dans ce premier rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation de *Rassembler nos forces*, nous mettons en lumière certaines des principales activités qui contribuent à changer de façon importante et significative notre relation avec les Autochtones et les résidents du Nord. Nous mettons également en évidence certains des partenariats novateurs et dynamiques établis sur les plans communautaire, régional et national, qui contribuent à accroître l'autosuffisance des Autochtones. Ce rapport d'étape démontre comment nous établissons une assise solide, entièrement en partenariat avec les Autochtones, dans le but d'obtenir des résultats durables et concrets au cours des prochaines années, particulièrement dans les domaines du perfectionnement des capacités, du développement économique, de l'autonomie gouvernementale et de la réforme structurelle. Nous encourageons tous ceux et celles qui ne sont pas familiers avec notre plan à en apprendre davantage à son sujet et à se joindre à nous dans la poursuite de nos objectifs. Votre appui est important pour que le succès de *Rassembler nos forces* se poursuive.

*Jane Stewart,
ministre des Affaires indiennes
et du Nord canadien*

*Ralph Goodale,
interlocuteur fédéral pour les Métis
et les Indiens non inscrits*

Pour en apprendre davantage...

- ▲ Lisez la *Déclaration de réconciliation*;
- ▲ Comblez l'écart culturel. Apprenez-en davantage sur les Autochtones et leurs coutumes;
- ▲ Célébrez notre diversité et découvrez nos ressemblances;
- ▲ Visitez des collectivités autochtones;
- ▲ Appuyez les entreprises autochtones;
- ▲ Cherchez à en apprendre davantage au sujet des ententes d'autonomie gouvernementale ainsi que des négociations et des règlements de revendications territoriales;
- ▲ Écoutez les récits d'un sage autochtone;
- ▲ Empruntez à votre bibliothèque locale une production vidéo tirée de la collection des réalisateurs autochtones de l'Office national du film;
- ▲ Parlez aux enseignants de votre collectivité de nos feuillets d'information destinés aux enfants. Pour les leur faire connaître, vous pouvez en commander un exemplaire au (819) 997-0380;
- ▲ Visitez notre site Web à l'adresse <http://www.inac.gc.ca> Vous pourrez y obtenir des renseignements sur les défis que nous relevons ensemble dans un esprit de partenariat;
- ▲ Visitez les sites Web des organisations autochtones.

Des partenariats novateurs et créatifs seront à la source de nouvelles possibilités pour les jeunes Autochtones, d'un développement économique accru et de collectivités autochtones fortes et durables. Participez au changement!

Publié avec l'autorisation du
ministre des Affaires indiennes
et du Nord canadien,
Ottawa, 1998

QS-6132-000-FF-A1
N° de catalogue R32-192/1998F
ISBN 0-662-83392-9

© Ministre de Travaux publics et
Services gouvernementaux Canada

*This publication is also available in
English under the title:*

*Gathering Strength:
A Progress Report – Year One*

<http://www.inac.gc.ca>

*Rassembler nos forces : le plan d'action du Canada
pour les questions autochtones*

Renseignements généraux



Quoi?

Rassembler nos forces, lancé l'an dernier en réponse au rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones, constitue un plan durable et à long terme qui vise à renforcer les collectivités autochtones et à favoriser leur autosuffisance. Il se fonde sur la reconnaissance des erreurs et des injustices du passé, sur l'amorce de la réconciliation, de la guérison et du renouveau, et sur l'établissement d'un plan conjoint visant à appuyer le développement économique ainsi que des gouvernements autochtones forts et durables.



Pourquoi?

Même si des améliorations ont été apportées au cours des années, les conditions de vie des membres des collectivités autochtones sont, encore aujourd'hui, moins bonnes que celles dont jouissent les résidants des communautés non autochtones voisines.

Certaines collectivités autochtones sont aux prises avec des pénuries de logement et sont privées de certaines commodités comme l'eau froide et l'eau chaude courantes ou des toilettes avec chasse d'eau. Le taux de chômage dans les réserves est d'environ 29 p. 100, soit près de trois fois le taux canadien, et le taux de chômage chez les Indiens inscrits vivant à l'extérieur des réserves est d'environ 26 p. 100. De plus, plusieurs collectivités autochtones sont toujours dépourvues des ressources et des compétences nécessaires pour pouvoir remédier efficacement à des problèmes aussi graves que les taux élevés de mortalité infantile, de suicide chez les jeunes et de dépendance à l'endroit de l'aide sociale, taux qui sont plus élevés que la moyenne nationale.

Il est nécessaire de combler l'écart existant entre les conditions de vie des Autochtones et celles des non-Autochtones, d'autant plus que la population autochtone connaît une croissance démographique presque deux fois plus rapide que celle de la population canadienne en général. En outre, près des deux tiers des Autochtones ont moins de 30 ans, et environ 35 p. 100 des résidants des réserves ont moins de 15 ans, ce qui entraîne un accroissement des besoins en locaux scolaires, en logements, en infrastructure publique, en services sociaux et en emplois.

Les restrictions effectuées à tous les ordres de gouvernement ont limité les ressources financières disponibles. Ceci a forcé les dirigeants autochtones à effectuer des choix très difficiles au sujet des priorités en matière de dépenses dans leurs collectivités.

Le gouvernement du Canada est déterminé à travailler avec les Autochtones pour perfectionner les capacités et les compétences qui les aideront à trouver leurs propres solutions. À mesure que des responsabilités sont transférées aux Autochtones, ces derniers acquièrent une plus solide expérience dans l'exercice des pouvoirs. Tout ceci favorise des gouvernements autochtones plus durables et plus responsables, une plus grande autosuffisance et une indépendance économique accrue — en somme, ce sont des moyens servant à renforcer les capacités et à réaliser un changement social.



Quand?

Rassembler nos forces, lancé le 7 janvier 1998, établit des objectifs à long terme dont la réalisation entraînera des changements significatifs dans la vie quotidienne des Autochtones. Grâce à la mise en œuvre conjointe d'activités élaborées en partenariat, nous franchissons aujourd'hui des étapes pour donner aux Autochtones — en particulier aux enfants et aux jeunes — la promesse d'un avenir meilleur.



Qui?

La réussite de *Rassembler nos forces* est tributaire de la détermination et de la volonté du Canada, des gouvernements provinciaux et territoriaux, des municipalités et du secteur privé à travailler de concert avec les Autochtones. Les défis auxquels font face les Autochtones et leurs collectivités ne peuvent être relevés que si tous les Canadiens et toutes les Canadiennes travaillent main dans la main.



Comment?

Le rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones nous a indiqué que des changements réels ne pourraient survenir qu'à la suite d'une véritable réconciliation au sujet des griefs historiques. Le 7 janvier 1998, le gouvernement du Canada présentait aux Autochtones une déclaration de réconciliation et consacrait une somme de 350 millions de dollars à la guérison communautaire, somme devant être administrée par des Autochtones. Ce geste ouvrait la voie à un partenariat plus solide et à un changement positif. Nous établissons un plan d'avenir commun en nous inspirant des thèmes de *Rassembler nos forces*, qui sont interdépendants et qui tirent leur force les uns des autres.

Rassembler nos forces comporte un plan d'action intégré. Ce sont les partenariats solides, le renforcement de l'exercice des pouvoirs par les Autochtones, une autosuffisance financière accrue et l'obligation de rendre des comptes qui permettront de renforcer les collectivités et les économies, et d'appuyer les gens. Aucun de ces éléments ne peut fonctionner indépendamment des autres. Ainsi, quand nous améliorons les conditions de vie, quand nous perfectionnons les compétences liées à l'emploi et quand nous favorisons le développement économique, nous renforçons du même coup la capacité d'exercer une saine conduite des affaires publiques et l'obligation de rendre des comptes.

Rassembler nos forces : le plan du Canada pour les questions

Thème

Renouveler les partenariats

Objectif

Par l'entremise de la réconciliation et de la guérison, et en travaillant ensemble au remaniement et à la mise en œuvre des programmes, nous établissons les relations de travail qui nous permettront de réaliser conjointement les réformes nécessaires.

Quelques réalisations importantes

- ▲ La **Déclaration de réconciliation** du gouvernement du Canada répondait à un ensemble de griefs historiques présentés par des Autochtones, reconnaissait la nécessité d'un processus de guérison et ouvrait la voie à un nouveau partenariat.
- ▲ Le gouvernement du Canada a consacré **350 millions de dollars** à une initiative de guérison visant à atténuer les séquelles des sévices physiques et sexuels subis dans les pensionnats.
- ▲ La **Fondation pour la guérison des Autochtones**, une société autochtone à but non lucratif mise sur pied pour administrer et gérer le fonds de 350 millions de dollars consacré à la guérison, appuie les initiatives de guérison communautaire visant à atténuer les séquelles des sévices physiques et sexuels subis dans les pensionnats.
- ▲ Un **plan d'action pour les Premières nations** a été élaboré conjointement avec l'Assemblée des Premières nations (APN) pour établir les paramètres de la mise en œuvre de *Rassembler nos forces* sur les plans national, régional et communautaire.
- ▲ Un **plan d'action pour les Inuits** est actuellement élaboré conjointement avec l'Inuit Tapirisat du Canada (ITC), pour faire en sorte que l'on tienne compte des priorités propres aux Inuits dans le processus décisionnel.
- ▲ Un **plan d'action pour le Métis National Council (MNC)** a été conçu pour établir un cadre de travail à l'intérieur duquel le MNC et ses organisations affiliées poursuivront les consultations de suivi sur *Rassembler nos forces*.
- ▲ Une **entente avec le Congrès des peuples autochtones (CPA)** définit les priorités communes, comme la nécessité d'élaborer des structures et de mettre sur pied des institutions gouvernementales pour répondre aux intérêts autochtones à l'extérieur des réserves.
- ▲ Les **ministres fédéral, provinciaux et territoriaux ainsi que les dirigeants autochtones nationaux** se sont réunis en mai 1998 afin de faire progresser les enjeux au-delà des questions de compétence et trouver de meilleures façons de travailler ensemble pour obtenir des résultats concrets.
- ▲ Des efforts **conjointes en matière d'éducation publique** sont déployés avec les organisations autochtones régionales et nationales afin d'accroître la sensibilisation du public aux questions autochtones.
- ▲ En ce qui a trait aux **questions concernant les Autochtones vivant en milieu urbain**, le gouvernement du Canada a publié une mise à jour du *Guide des initiatives fédérales à l'intention des Autochtones vivant en milieu urbain*. Il continue de participer à l'initiative menée à Winnipeg pour offrir des services aux Autochtones par l'intermédiaire d'un guichet unique. De plus, il a organisé deux tables rondes sur les questions urbaines auxquelles ont participé des représentants fédéraux, provinciaux, municipaux et autochtones ainsi que des représentants du secteur privé.
- ▲ De **nouveaux plans régionaux**, semblables au *plan d'action pour les Premières nations* national, ont été signés par le bureau régional de la Saskatchewan du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) et la Federation of Saskatchewan Indian Nations (FSIN), par le bureau régional de l'Ontario du MAINC, le Grand Council Treaty No. 3 et la Union of Ontario Indians, et par le bureau régional de l'Atlantique du MAINC et les chefs des Premières nations des Mi'kmaq et des Malécites.
- ▲ Dans une **déclaration de commémoration de traité**, signée par les Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse, le Canada et la Nouvelle-Écosse, on reconnaît la relation fondée sur les traités qui dure toujours aujourd'hui.

d'action ns autochtones

Renforcer l'exercice des pouvoirs par les Autochtones

Nous travaillons avec nos partenaires autochtones pour renforcer leur capacité à se gouverner eux-mêmes de manière efficace et responsable en établissant de nouvelles relations de gouvernement à gouvernement et en appuyant le perfectionnement des capacités et le perfectionnement professionnel, ainsi qu'en favorisant la prestation de programmes aux Autochtones.

- ▲ Plus de 80 **ententes d'autonomie gouvernementale** se trouvent à diverses étapes du processus de négociation, et ce, partout au pays.
- ▲ Des programmes nationaux et régionaux sont en place pour renforcer la **capacité** des Autochtones à exercer leur **autonomie gouvernementale**. Ils visent également à revaloriser l'administration des programmes visant le perfectionnement des compétences dans les domaines de la gestion et du leadership, concernant notamment les rôles des représentants élus et la gestion des ressources humaines.
- ▲ Un **protocole d'entente** devant servir à orienter les négociations sur l'autonomie gouvernementale entre le Canada, les Métis et les groupes vivant à l'extérieur des réserves, ainsi que les gouvernements provinciaux de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba a été conclu.
- ▲ Plus de 1 500 administrateurs des Premières nations ont reçu une formation en gestion des terres, des ressources, de l'environnement et des finances, en statistique et en compétence législative; parmi ceux-ci, 83 représentants des Premières nations ont suivi le **Programme de formation en gestion foncière**.
- ▲ Le MAINC et l'AFN travaillent de concert pour permettre le **transfert de la prestation des services fonciers et fiduciaires** aux Premières nations. En prévision de ce changement, les administrateurs des terres établissent des réseaux régionaux reliant les collectivités des Premières nations.
- ▲ Des **ententes de principe sur l'autonomie gouvernementale** ont été conclues avec la Première nation de Westbank en Colombie-Britannique et avec les United Anishnaabeg Councils en Ontario.
- ▲ Une **entente définitive entre le Conseil tribal des Nisga'as**, le gouvernement du Canada et la Colombie-Britannique a été paraphée, réglant ainsi une revendication territoriale qui durait depuis un siècle et faisant évoluer la question de l'autonomie gouvernementale.
- ▲ Un groupe de travail mixte AFN-MAINC a émis des recommandations relatives à la création d'un **organisme de revendications indépendant** en vue d'améliorer l'efficacité du processus de revendications particulières.
- ▲ Une entente cadre d'autonomie gouvernementale a été conclue avec la **Union of Ontario Indians**.
- ▲ En Saskatchewan, la FSIN, le Bureau du Commissaire aux traités et le gouvernement du Canada ont entrepris des discussions exploratoires au sujet d'un traité dans le cadre desquelles la Saskatchewan agissait à titre d'observatrice. Ces discussions ont mené à un **énoncé des questions relatives au traité**.
- ▲ On a convenu de préparer une déclaration d'intention avec les signataires du **Traité n° 8** en Alberta, en vue d'entamer un processus devant mener à la conclusion d'un traité et à l'autonomie gouvernementale.
- ▲ La **Loi sur la gestion des terres des Premières nations** a été présentée au Parlement en vue de permettre à 14 Premières nations de mettre sur pied leurs propres systèmes de gestion des terres et des ressources.
- ▲ Cinq Premières nations participent à l'**Initiative de gestion du pétrole et du gaz des Premières nations**, un projet pilote devant permettre aux Premières nations de gérer et d'exercer tous les pouvoirs sur les ressources pétrolières et gazières se trouvant dans les réserves.

Rapport

Établir une nouvelle relation financière

Nous travaillons avec nos partenaires pour établir de nouvelles relations financières plus stables et responsables, relations qui favorisent une plus grande autosuffisance chez les gouvernements autochtones.

Mettre en place de nouvelles modalités financières

- ▲ Dans le cadre de **tables de discussion tripartites sur les relations financières et l'exercice des pouvoirs** — auxquelles participent le gouvernement fédéral, la FSIN et la Saskatchewan — on élabore de nouvelles modalités de transferts financiers intergouvernementaux.
- ▲ Le gouvernement du Canada travaille avec l'AFN à la mise sur pied d'une **table de discussion nationale sur les relations financières** qui fera progresser l'élaboration des systèmes de transfert de gouvernement à gouvernement.
- ▲ Le 1^{er} janvier 1999 un **nouveau régime d'imposition** pour les Autochtones vivant au Yukon ainsi que les modalités des accords de perceptions fiscales pour les sept Premières nations qui exercent leur autonomie gouvernementale sont entrés en vigueur.

Renforcer l'obligation de rendre des comptes

- ▲ Les Premières nations procèdent à l'évaluation de leurs pratiques de gestion, élaborent des règlements ainsi que des politiques et des systèmes financiers fondés sur les principes de **la transparence, de la divulgation et du redressement** conformes aux pratiques des autres gouvernements au Canada et selon des modalités qui conviennent à leurs traditions.
- ▲ Les chefs de l'Alberta travaillent à l'élaboration de solides **pratiques en matière d'obligation de rendre des comptes sur le plan financier**, qui insistent sur le partage de l'information au sein de la collectivité ainsi que sur les droits et les obligations des membres des bandes.
- ▲ Six Premières nations, appuyées par le MAINC, font l'essai de méthodes visant à **améliorer les rapports sur le rendement**.

Perfectionner les compétences et les capacités financières des Premières nations

- ▲ Ensemble, l'Association des comptables généraux agréés du Canada et l'AFN examinent la pertinence et l'application des **normes comptables** pour répondre aux besoins des Premières nations, ainsi que des mesures pour augmenter les possibilités de formation professionnelle.
- ▲ Les associations d'agents financiers autochtones établissent des **réseaux nationaux et régionaux pour accroître la formation professionnelle** et offrir des conseils pour appuyer les gouvernements des Premières nations.
- ▲ La FSIN travaille avec le Canada et la Saskatchewan à la mise sur pied d'une **unité statistique autochtone** visant à appuyer des négociations financières intergouvernementales efficaces.

Rationaliser le processus de financement

- ▲ Le gouvernement du Canada travaille à l'élaboration d'**ententes de financement pluriannuelles** comportant des exigences rationalisées en matière de rapports, pour les Métis et les groupes vivant à l'extérieur des réserves, afin d'assurer plus de stabilité, de prévisibilité et de cohérence ainsi qu'une plus grande obligation de rendre des comptes dans les questions financières.

d'étape – première année

Renforcer les collectivités et les économies, et appuyer les gens

Renforcer les collectivités et les économies, et appuyer les gens signifie encourager et promouvoir une infrastructure communautaire adéquate, une main-d'œuvre qualifiée, des structures d'exercice des pouvoirs solides qui favorisent l'obligation de rendre des comptes sur le plan financier et un climat commercial stable.

L'investissement dans les ressources humaines

Créer des liens entre l'aide sociale, la formation et le perfectionnement

- ▲ Un **groupe national de coordination des politiques**, composé de l'AFN, de Développement des ressources humaines Canada (DRHC) et du MAINC, élabore les paramètres des réformes sociales.
- ▲ Quatre-vingt-six Premières nations participent à sept **projets pilotes en matière d'aide sociale** pour mettre en œuvre des réformes visant à renforcer les capacités et à créer des liens entre l'aide sociale, la formation, la guérison et les possibilités d'emploi.
- ▲ Des **ententes régionales** sur l'élaboration des réformes d'aide sociale ont été signées avec l'Atlantic Policy Congress et le Secrétariat de l'Assemblée des Premières nations du Québec et du Labrador.

Travailler avec les organisations autochtones pour créer de nouvelles possibilités de formation

- ▲ Un **conseil de développement des ressources humaines autochtones** a été mis sur pied par les gouvernements fédéral et provinciaux, des représentants des organisations nationales autochtones et le secteur privé.
- ▲ La **Stratégie de développement des ressources humaines autochtones** de DRHC appuiera le renforcement des collectivités autochtones en aidant les Autochtones à se préparer aux emplois, à les obtenir et à les conserver. Cette stratégie quinquennale, qui entrera en vigueur le 1^{er} avril 1999, intègre tous les programmes visant les Autochtones, notamment les programmes relatifs au marché du travail, les programmes destinés aux jeunes, les programmes à l'intention des Autochtones vivant en milieu urbain, les programmes pour les personnes handicapées et les programmes d'aide à l'enfance.
- ▲ Chaque année, plus de 17 000 jeunes des Premières nations et jeunes Inuits tirent profit de leur participation à la **Stratégie d'emploi pour les jeunes Inuits et des Premières nations**, qui offre de la formation et de l'expérience à la main-d'œuvre.
- ▲ Le **Centre d'emploi et de formation des Premières nations** stimule l'emploi et la formation des Autochtones dans l'industrie du pétrole et du gaz.
- ▲ Le **Programme pour Autochtones titulaires d'une maîtrise** recrute des candidats autochtones détenant une maîtrise pour occuper des postes de cadres intermédiaires au sein de la fonction publique fédérale.
- ▲ L'**initiative Participation des Autochtones au marché du travail** contribue à augmenter l'embauche en travaillant avec les employeurs à des stratégies de recrutement, de maintien en poste et de promotion des Autochtones.

Améliorer l'éducation

- ▲ Le MAINC et l'AFN travaillent à promouvoir l'éducation en donnant leur appui à **38 projets de réforme scolaire**.
- ▲ Le ministère de l'Éducation de la Colombie-Britannique, les Premières nations et le MAINC concentrent leurs efforts sur les **besoins particuliers** et l'exercice des pouvoirs.
- ▲ Le Tribal Chiefs Institute de l'Alberta élabore des **outils pour l'apprentissage de la langue crie** pour les écoles secondaires de premier cycle.

- ▲ Les Mi'kmaw Kina'matnewey, le ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse, Patrimoine canadien, DRHC et le MAINC travaillent à l'élaboration de **programmes d'études et de langues autochtones** à l'intention des écoles de bande et des écoles provinciales.
- ▲ Le MAINC travaille avec le Conseil de l'éducation des Premières nations, qui représente 21 Premières nations du Québec, à un important **projet pilote sur l'éducation adaptée à des besoins particuliers**.
- ▲ Un **centre d'excellence en éducation** est en voie d'être établi au Manitoba.

L'amélioration de la santé et de la sécurité publique

Le logement, l'infrastructure et des collectivités sécuritaires

- ▲ Un nouveau **fonds pour l'innovation en matière de logement** favorise le renforcement des capacités et l'innovation dans ce domaine. Huit projets sont en cours.
- ▲ Le MAINC a financé **54 projets d'approvisionnement en eau et d'égouts** partout au pays en 1998-1999.
- ▲ Le **réseau autochtone de l'apprentissage en matière de justice** continue d'offrir de la formation et du soutien aux Autochtones dans la gestion de programmes communautaires.
- ▲ Le Solliciteur général poursuit la mise en œuvre de la **Politique sur la police des Premières nations**. Plus de 760 policiers autochtones ayant reçu une formation complète desservent près de 224 000 personnes dans 316 collectivités autochtones.

Promouvoir une vie saine sur les plans psychologique, physique et spirituel

- ▲ Santé Canada, de concert avec le MAINC, DRHC et les Premières nations, a élargi le **programme Bon départ pour les Autochtones** afin de procurer aux enfants autochtones vivant à l'intérieur et à l'extérieur des réserves un environnement préscolaire enrichissant.
- ▲ Santé Canada, l'AFN, l'ITC, le MNC, le CPA et l'Association des femmes autochtones du Canada travaillent ensemble à la création d'un **institut de la santé autochtone**.
- ▲ Patrimoine canadien consacre 20 millions de dollars à la préservation et à l'enseignement des **langues autochtones**.
- ▲ Patrimoine canadien appuie la mise en place d'un réseau de **centres polyvalents pour les jeunes Autochtones vivant en milieu urbain** dans le but d'augmenter le nombre de possibilités économiques, sociales et personnelles pour ces jeunes. Un budget de 100 millions de dollars sera disponible jusqu'au 31 mars 2003.

Le programme pour le Nord

Afin d'atteindre des buts semblables, les objectifs de *Rassembler nos forces* s'appliquent également aux territoires.

Le renforcement du développement économique

Créer un climat favorable

- ▲ La **Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones** s'est traduite par des marchés d'une valeur totale de 75 millions de dollars, ce qui a permis de créer 300 entreprises autochtones et de promouvoir la création d'emplois.
- ▲ Le **programme de micro-prêts pour les jeunes entrepreneurs** permet, avec le concours de l'Association des sociétés de financement des Autochtones, de faciliter l'accès aux capitaux d'emprunt et d'investissement.
- ▲ Le **Fonds pour la création de possibilités économiques et l'initiative pour l'acquisition des ressources** contribueront au démarrage ou à l'expansion d'environ 70 à 80 entreprises et généreront 140 millions de dollars en investissements commerciaux.
- ▲ Industrie Canada, les agences régionales et le MAINC travaillent en partenariat avec le secteur privé autochtone et d'autres intervenants pour **favoriser l'innovation, l'expansion des marchés, l'accès aux capitaux ainsi que les renseignements sur les entreprises et les services.**
- ▲ Des **forums sur le partenariat en affaires**, comme le Business at the Summit qui a eu lieu en Colombie-Britannique, le forum sur le renouveau économique de l'Ontario et l'Initiative conjointe de développement économique au Nouveau-Brunswick, valorisent la coopération et le partenariat entre le secteur privé et les gouvernements autochtones dans le domaine du développement économique autochtone.
- ▲ Dans le cadre d'une **table ronde sur les services financiers**, à laquelle participent des représentants du gouvernement fédéral, de l'Association des banquiers canadiens et des institutions financières, on identifie des façons de faciliter l'accès aux prêts commerciaux dans les réserves.
- ▲ En avril 1998, le bureau régional de l'Ontario du MAINC et le Conseil canadien pour le commerce autochtone ont organisé conjointement une **conférence sur le renouveau économique** qui a porté fruit.

Appuyer l'expansion économique dans le domaine des ressources naturelles

- ▲ Le **programme de transfert de l'attribution des permis de pêche** accroît les possibilités des Autochtones de travailler dans le domaine de la pêche commerciale. Dans la région du Canada atlantique, plusieurs ensembles de permis ont été retirés et émis de nouveau au profit de collectivités autochtones. Au cours du présent exercice financier, jusqu'à 4 millions de dollars seront octroyés pour assister les Premières nations riveraines de la Colombie-Britannique.
- ▲ Le **Programme de négociation de l'accès aux ressources** du MAINC a plus que doublé pour atteindre 4,8 millions de dollars en 1998-1999, offrant ainsi de plus nombreux avantages économiques pour les collectivités autochtones.
- ▲ En novembre 1998, des dirigeants métis se sont joints à une importante délégation canadienne pour participer à une **mission pour le commerce dans le domaine des ressources naturelles** en Amérique latine. Le ministre des Ressources naturelles était à la tête de cette délégation.

- ▲ Le Canada a tenu la première **Conférence internationale sur le développement durable**.
- ▲ Nous travaillons de concert avec nos partenaires du Nord et nos partenaires autochtones à l'élaboration de **stratégies de développement économique** contemporaines et efficaces pour les Territoires du Nord-Ouest, le Yukon et le nouveau territoire du Nunavut, notamment le développement de l'industrie du diamant au Canada qui devrait générer des revenus de plus de 2 milliards de dollars d'ici 20 ans.

Le Yukon

- ▲ Le **transfert du pétrole et du gaz** au gouvernement du Yukon favorisera l'exercice des pouvoirs sur le plan local et le partage des recettes provenant des ressources.
- ▲ Nous continuons de travailler en partenariat pour concevoir un **processus d'évaluation environnementale** particulier au Yukon.
- ▲ Nous continuons d'effectuer des progrès dans les négociations sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale, notamment en ce qui concerne une **entente définitive** avec la Première nation des Tr'ondek Hwech'in, la septième de quatorze Premières nations.
- ▲ Le **Règlement sur l'utilisation des terres pour l'exploitation des mines** qui a été présenté se traduira par la mise en œuvre de pratiques modernes de gestion des ressources minières et environnementales.
- ▲ Nous travaillons avec nos partenaires du Yukon afin de transférer les dernières **responsabilités en matière de gestion des ressources** au gouvernement du Yukon et aux Premières nations du Yukon.

Les Territoires du Nord-Ouest

- ▲ Le MAINC continue de travailler avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et la Nunavut Tunngavik Incorporated à la création du Nunavut, par l'entremise d'initiatives comme la mise en œuvre de la **Stratégie de développement des ressources humaines du Nunavut** et la collaboration avec la Nunavut Construction Corporation, une société appartenant à 100 p. 100 à des Inuits, à la **construction de résidences et de bureaux gouvernementaux** dans de nombreuses collectivités.
- ▲ Les progrès se sont révélés constants dans les processus entourant les **revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale** dans l'Arctique de l'Ouest, notamment en ce qui concerne la signature d'une entente avec la Première nation de Deline portant sur la procédure à suivre et l'échéancier.
- ▲ Le MAINC, ses partenaires autochtones et le gouvernement territorial participent au **projet sur l'exercice des pouvoirs dans l'Ouest**.
- ▲ La **mesure législative concernant la gestion des ressources et le règlement des revendications** a permis de renforcer les gouvernements autochtones locaux et le gouvernement central.
- ▲ La **prospection gazière et pétrolière** continue de renforcer les capacités ainsi que de favoriser les possibilités d'emploi et les occasions d'affaires dans les collectivités de la vallée du Mackenzie, ce qui stimule, du même coup, la création de partenariats entre les groupes autochtones et l'industrie.